RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02553
Numéro SIREN : 453 453 060
Nom ou dénomination : ABER PROPRETE AZUR

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2021 sous le numéro de dépôt 7361

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 213 RUE DENIS PAPIN 73290 LA MOTTE SERVOLEX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 5 3 4 5 3 0 6 0 0 0 1 3 0 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092021 Net 3	N-1 30092019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	697	AG 697		
	Fonds commercial (1)	AH	3 516 306	AI	3 516 306	3 516 306
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	78 602	AQ 29 266	49 336	52 909
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 321 789	AS 1 010 122	311 667	302 815
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 463 820	AU 808 887	654 932	469 822
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	53 880	BI	53 880	53 782
	TOTAL (II)	BJ	6 435 093	BK 1 848 973	4 586 121	4 395 634
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	76 081	BM	76 081	64 533
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 862 880	BY 323 358	4 539 522	3 587 095
	Autres créances (3)	BZ	1 719 352	CA	1 719 352	2 114 195
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 824 092	CG	1 824 092	488 407
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	32 739	CI	32 739	38 633
	TOTAL (III)	CJ	8 515 144	CK 323 358	8 191 786	6 292 863
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14 950 237	IA 2 172 330	12 777 907	10 688 497

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes. CP (0) — (3) Part à plus d'un an CR 519 379

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations — Stocks — Créances

En Euros

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 120 000)	DA	1 120 000	1 120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	112 000	112 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 681 417	4 376 793
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	917 062	584 624
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 830 479	6 193 417
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	142 812	94 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	142 812	94 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	8 341	8 378
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	509 834	444 397
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 182 576	3 869 993
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	98 364	70 617
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 500	7 695
	TOTAL (IV)	EC	5 804 616	4 401 080
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 777 907	10 688 497

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 804 616	4 401 080
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	369 336	FB		FC	369 336	324 226
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	18 654 896	FH		FI	18 654 896	17 234 749
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	19 024 232	FK		FL	19 024 232	17 558 975
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	63 626	110 710
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 024	292
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	19 088 883	17 669 978
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	596 393	540 877
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(11 548)	13 251
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 238 814	2 266 090
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	634 242	556 018
	Salaires et traitements*					FY	11 323 671	10 965 077
	Charges sociales (10)					FZ	2 025 518	2 201 911
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	381 184	332 400
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	96 307	91 192
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	68 000	94 000
	Autres charges (12)					GE	26 465	17 046
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	17 379 046	17 077 861
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 709 837	592 117
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 361	3 944
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 361	3 944
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 361	3 944
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 711 199	596 060

En Euros

DGFiP N° 2053 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	16 833	15 612
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	8 697	21 617
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	25 530	37 229
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	54 771	5 412
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 346	7 896
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	58 117	13 308
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(32 587)	23 921
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	270 437	54 820
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	491 112	(19 462)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	19 115 774	17 711 151
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	18 198 712	17 126 527
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	917 062	584 624
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	16 833	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	46 588	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	20 934	58 945
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	58 117	25 530

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	46 588	16 833

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR 30/09/2020

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES ET AMENDES	8 183	
LITIGE FOURNISSEURS	13 150	
SOLDE FOURNISSEURS	8 084	5 829
PENALITES DE RETARD SOCIALES	5 173	
AJUSTEMENT FILLON 2019	2 435	
REGULARISATION TAUX TRANSPORT 2018	8 302	
REGULARISATION TAUX TRANSPORT 2019	9 444	
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	3 346	6 794
CFE LYON ACOMPTE EN CHARGE EN 2019		1 756
SOLDE CHEQUE NON DEBITE		9 248
REMBOURSEMENT CHEQUE CARPA		1 689
REMBOURSEMENT CHEQUE SCP HUISSIERS		214

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR 30/09/2020

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
LITIGE FOURNISSEURS	13 150	
SOLDE FOURNISSEURS	8 084	5 829
PENALITES DE RETARD SOCIALES	5 173	
AJUSTEMENT FILLON 2019	2 435	
REGULARISATION TAUX TRANSPORT 2018	8 302	
REGULARISATION TAUX TRANSPORT 2019	9 444	
CFE LYON ACOMPTE EN CHARGE EN 2019		1 756
SOLDE CHEQUE NON DEBITE		9 248

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		DS	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	3 517 003	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP	74 518	KQ	KR 4 084
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	1 230 203	KT	KU 200 082
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	43 112	KW	KX 26 167
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	1 194 752	KZ	LA 344 585
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	44 702	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	2 587 287	LO	LP 574 919
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P		IR	IS
	Prêts et autres immobilisations financières	IT	53 782	IU	IV 98
	TOTAL IV	LQ	53 782	LR	LS 98
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	6 158 072	ØH	ØJ 575 017

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV	LW 3 517 003	IX 3 517 003
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 78 602	MI 78 602
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ 108 496	MK 1 321 789	ML 1 321 789
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 69 279	MO 69 279
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP 188 866	MQ 1 350 472	MR 1 350 472
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 634	MT 44 068	MU 44 068
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG 297 996	NH 2 864 211	NI 2 864 211
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F [illegible]	2G [illegible]
	TOTAL IV	I3		NJ	NK [illegible]	2H [illegible]
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 297 996	ØL [illegible]	ØM [illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30092020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR

Néant [x] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(6) **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	697	PF		PG		PH	697
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	21 609	PW	7 657	PX		PY	29 266
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	927 388	QA	191 231	QB	108 496	QC	1 010 122
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	17 615	QE	5 118	QF		QG	22 733
	Matériel de transport	QH	756 173	QI	174 914	QJ	185 520	QK	745 568
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	38 956	QM	2 264	QN	634	QO	40 586
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 761 741	QV	381 184	QW	294 649	QX	1 848 276
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	1 762 438	ØP	381 184	ØQ	294 649	ØR	1 848 973

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement — TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles — TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales,agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales,agenc ara. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations — TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	94 000	5W	68 000	5X	19 188	5Y	142 812
	TOTAL II	5Z	94 000	TV	68 000	TW	19 188	TX	142 812
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	250 556	6U	96 307	6V	23 505	6W	323 358
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	250 556	TY	96 307	TZ	23 505	UA	323 358
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	344 556	UB	164 307	UC	42 693	UD	466 169
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	164 307	UF	42 693		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR 30/09/2020

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
LITIGES PRUDHOMAUX	94 000	68 000	19 188	142 812

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	53 880	UV	(0)	UW	53 880
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	519 379		(0)		519 379
	Autres créances clients	UX	4 343 502		4 343 502		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	25 575		25 575		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	1 549 801		1 549 801		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	41 476		41 476		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	88 444		88 444		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	4 184		4 184		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	9 871		9 871		
	Charges constatées d'avance	VS	32 739		32 739		
	TOTAUX	VT	6 668 850	VU	6 095 591	VV	573 259
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	8 341	8 341		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	509 834	509 834		
Personnel et comptes rattachés		8C	2 249 028	2 249 028		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	819 957	819 957		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	310 506	310 506		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 230 217	1 230 217		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	572 868	572 868		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	98 364	98 364		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	5 500	5 500		
TOTAUX		VY	5 804 616	VZ 5 804 616		

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — VJ
Emprunts remboursés en cours d'exercice — VK

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ABER PROPRETE AZUR
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 120 000 euros
Siège social : 836 rue du Mas de Verchant
ZAC du Parc d'Activités Eureka, 34000 MONTPELLIER
453 453 060 RCS MONTPELLIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 24 MARS 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 917 062 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 917 062 euros

A titre de dividendes pour ..... 458 531 euros
Soit 4,09 euros par action

Le solde, soit la somme de ..... 458 531 euros
⇨ En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 5 139 948 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 24 mars 2021.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 458 531 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende Global	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement	Dividende par titre
30/09/2019	280 000 €	/	280 000 €	2,50 €
30/09/2018	430 000 €	/	430 000 €	3,84 €
30/09/2017	600 000 €	/	600 000 €	5,36 €

Certifié conforme
LE PRESIDENT
Madame Sophie GADONNEIX

GROUPE GORIOUX
QUIMPER

GORIOUX FARO ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Conseil Régional de Bretagne

S.A.S.U. ABER PROPRETE AZUR

213 rue Denis Papin
73290 LA MOTTE SERVOLEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2020

S.A.S.U ABER PROPRETE AZUR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

A l'associée unique,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABER PROPRETE AZUR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Apurement des soldes clients

Risque identifié

A la clôture de l'exercice écoulé, les créances clients s'élevaient à 4.821 K€, y compris 519 K€ de créances douteuses ou à risque.
Le caractère recouvrable de ces créances constitue selon nous un élément essentiel auquel il convient de s'assurer.

Notre réponse

A cet effet, nous avons contrôlé le dénouement et la correcte évaluation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

- ✓ En application de la loi, nous vous signalons que le tableau sur les délais de paiement prévu à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, n'a pu être établi, le système d'information de la société ne permettant pas d'extraire l'ensemble des informations prévues.

5- Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, le 1er mars 2021

Pour le commissaire aux comptes
Gorioux Faro & Associés

Claude FARO

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 213 RUE DENIS PAPIN 73290 LA MOTTE SERVOLEX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 5 3 4 5 3 0 6 0 0 0 1 3 0 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092020 Net 3	N-1 30092019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	697	AG 697		
	Fonds commercial (1)	AH	3 516 306	AI	3 516 306	3 516 306
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	78 602	AQ 29 266	49 336	52 909
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 321 789	AS 1 010 122	311 667	302 815
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 463 820	AU 808 887	654 932	469 822
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	53 880	BI	53 880	53 782
	TOTAL (II)	BJ	6 435 093	BK 1 848 973	4 586 121	4 395 634
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	76 081	BM	76 081	64 533
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 862 880	BY 323 358	4 539 522	3 587 095
	Autres créances (3)	BZ	1 719 352	CA	1 719 352	2 114 195
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 824 092	CG	1 824 092	488 407
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	32 739	CI	32 739	38 633
	TOTAL (III)	CJ	8 515 144	CK 323 358	8 191 786	6 292 863
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14 950 237	IA 2 172 330	12 777 907	10 688 497

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) — (3) Part à plus d'un an : CR 519 379

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros.

Cegid Group

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1....120....000.....)	DA	1 120 000	1 120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	112 000	112 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 681 417	4 376 793
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	917 062	584 624
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 830 479	6 193 417
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	142 812	94 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	142 812	94 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	8 341	8 378
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	509 834	444 397
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 182 576	3 869 993
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	98 364	70 617
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 500	7 695
	TOTAL (IV)	EC	5 804 616	4 401 080
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 777 907	10 688 497

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 804 616	4 401 080
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	369 336		FC	369 336	324 226
	Production vendue biens*	FD / FE / FF			FF		
	Production vendue services*	FG / FH / FI	18 654 896		FI	18 654 896	17 234 749
	Chiffres d'affaires nets*	FJ / FK / FL	19 024 232		FL	19 024 232	17 558 975
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	63 626	110 710
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 024	292
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	19 088 883	17 669 978
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	596 393	540 877
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(11 548)	13 251
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	2 238 814	2 266 090
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	634 242	556 018
	Salaires et traitements*				FY	11 323 671	10 965 077
	Charges sociales (10)				FZ	2 025 518	2 201 911
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	381 184	332 400
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	96 307	91 192
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	68 000	94 000
	Autres charges (12)				GE	26 465	17 046
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	17 379 046	17 077 861
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 709 837	592 117
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 361	3 944
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	1 361	3 944
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 361	3 944
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 711 199	596 060

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

En Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	16 833	15 612
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	8 697	21 617
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	25 530	37 229
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	54 771	5 412
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 346	7 896
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	58 117	13 308
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(32 587)	23 921
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	270 437	54 820
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	491 112	(19 462)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	19 115 774	17 711 151
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	18 198 712	17 126 527
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	917 062	584 624
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	16 833	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	46 588	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	20 934	58 945
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	58 117	25 530

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	46 588	16 833

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR 30/09/2020

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES ET AMENDES	8 183	
LITIGE FOURNISSEURS	13 150	
SOLDE FOURNISSEURS	8 084	5 829
PENALITES DE RETARD SOCIALES	5 173	
AJUSTEMENT FILLON 2019	2 435	
REGULARISATION TAUX TRANSPORT 2018	8 302	
REGULARISATION TAUX TRANSPORT 2019	9 444	
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	3 346	6 794
CFE LYON ACOMPTE EN CHARGE EN 2019		1 756
SOLDE CHEQUE NON DEBITE		9 248
REMBOURSEMENT CHEQUE CARPA		1 689
REMBOURSEMENT CHEQUE SCP HUISSIERS		214

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

En Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR 30/09/2020

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
LITIGE FOURNISSEURS	13 150	
SOLDE FOURNISSEURS	8 084	5 829
PENALITES DE RETARD SOCIALES	5 173	
AJUSTEMENT FILLON 2019	2 435	
REGULARISATION TAUX TRANSPORT 2018	8 302	
REGULARISATION TAUX TRANSPORT 2019	9 444	
CFE LYON ACOMPTE EN CHARGE EN 2019		1 756
SOLDE CHEQUE NON DEBITE		9 248

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

En Euros.

ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

b) Les principes comptables appliqués par la société ABER PROPRETE AZUR sont principalement les suivants :

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'achat. L'appréciation se fait au regard de la valeur de marché.
Si la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

- Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	1 an
Agencement des constructions	5 à 10 ans
Installations techniques matériel et outillage	3 à 5 ans
Installations et agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de Transport	1 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation du Groupe à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Résultat exceptionnel

Les évènements dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

c) Changement de méthodes comptables

Néant.

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en décembre 2019. Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

Au plan national, les premières mesures ont été prises par arrêté du 14 mars 2020 pour les établissements recevant du public.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant règlementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020 ; premier confinement qui a pris fin le 11 mai 2020.

La société a été amené depuis cet état d'urgence à devoir faire face aux conséquences de cette pandémie.

Elle a mis en place une démarche consistant à bénéficier des mesures d'accompagnement annoncées par le gouvernement et devant lui permettre d'assurer la continuité d'exploitation, notamment le recours au chômage partiel.

Au 30/09/2020, l'état d'urgence sanitaire n'est plus en vigueur (fin le 10/07/20). Toutefois, cette crise sanitaire et ses conséquences économiques à moyen et long terme, qu'il est difficile à ce stade de pouvoir apprécier, sont susceptibles d'avoir une incidence sur certaines évaluations d'actifs et de passifs du bilan.

C – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'état d'urgence sanitaire est de nouveau en vigueur sur l'ensemble du territoire national à compter d'octobre 2020. Un reconfinement a été mis en place par le gouvernement en novembre et un couvre-feu instauré depuis la sortie de ce confinement soit depuis le mois de décembre 2020. Dans ce contexte particulier, la société tente de maintenir son niveau d'activité.

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

D - NOTES SUR LE BILAN

▪ BILAN ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs en Keuros	30/09/2019	Acquisitions	Diminutions	30/09/2020
Immobilisations incorporelles	3 517			3 517
Agencements des constructions	74	4		78
Installations techniques, mat. & outill. industriels	1 231	200	109	1 322
Installations générales agencements divers	43	26		69
Matériel de transport	1 194	345	189	1 350
Matériel de bureau et mobilier	45		1	44
Total	**6 104**	**575**	**299**	**6 380**

2. Fonds commercial

Fonds commercial	Valeur brute	Amort/Prov.	Valeur nette	Taux
Fonds achetés	3 516		3 516	0
Total	**3 516**	**0**	**3 516**	**0**

3. Immobilisations financières

Valeurs en Keuros	30/09/2019	Augmentations	Diminutions	30/09/2020
Prêts & autres immobilisations financières	53	0	0	53
Total	**53**	**0**	**0**	**53**

4. Amortissements et provisions

1. Amortissements

Valeurs en Keuros	30/09/2019	Augmentations	Diminutions	30/09/2020
Immobilisations incorporelles	1			1
Agencements des constructions	22	8		30
Installations techniques, mat. & outill. industriels	927	191	108	1 010
Installations générales agencements divers	17	5		22
Matériel de transport	755	175	186	744
Matériel de bureau et mobilier	39	2	1	40
Total	**1 761**	**381**	**295**	**1 847**

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
& ASSOCIÉS

2. Provisions

Valeurs en Keuros	30/09/2019	Dotations	Reprises	30/09/2020
Amortissements dérogatoires				
Total provisions réglementées	0	0	0	0
Pour litiges				0
Autres provisions	94	68	19	143
Total provisions pour charges	94	68	19	143
Sur stocks et en cours				
Clients	250	96	23	323
Fonds commun de placement				
Autres provisions				
Total provisions pour dépréciation	250	96	23	323
Total	**344**	**164**	**42**	**466**
- exploitation		164	42	
- financier				
- exceptionnel				

5. Créances

1. Etat des créances

Valeurs en Keuros	Montant	à 1 an au plus	à plus d'un an
Autres immobilisations financières	53		53
Créances clients et comptes rattachés	4 863	4 344	519
Personnel et comptes rattachés	26	26	
Etat créances fiscales	1 684	1 684	
Débiteurs divers	10	10	
Charges constatées d'avances	33	33	
Total	**6 669**	**6 097**	**572**

2. Charges constatées d'avance

Valeurs en Keuros	Montant
Charges d'exploitation	33
Total	**33**

3. Produits à recevoir

Valeurs en Keuros	Montant
Clients, factures à établir	1
Produits à recevoir Organismes Sociaux	4
Total	**5**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

▪ BILAN PASSIF

1. Capital social

Le capital social, soit 1 120 000 euros, est composé de 112 000 actions de nominal 10 €.

2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en K€	Montants
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	6 194
Résultat de l'exercice	917
Distribution de dividendes	-280
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	6 831
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	**637**

3. Dettes

1. Etat des dettes

Valeurs en Keuros	Total	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	8		
Fournisseurs et comptes rattachés	510	510		
Personnel et comptes rattachés	2 249	2 249		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	820	820		
Dettes fiscales	2 114	2 114		
Autres dettes	98	98		
Produits constatés d'avance	6	6		
Total	**5 805**	**5 805**	**0**	**0**

Toutes les dettes ont des échéances inférieures à 1 an.

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Charges à payer

Valeurs en Keuros	Montant
CET	199
Formation continue	171
Effort construction	81
Taxe d'apprentissage	46
TVTS	1
Comité d'entreprise	52
Agefiph	17
Taxe foncière	5
Clients, avoirs à établir	58
Fournisseurs, factures non parvenues	9
Congés payés	885
Charges sociales et fiscales sur congés payés	203
Primes annuelle	187
Charges sociales et fiscales sur primes annuelles	78
Primes conventionnelle	51
Charges sociales et fiscales sur primes conventionnelle	11
Participation	270
Forfait social participation	54
Pénalités égalité professionnelle	7
Divers	21
Total	**2 406**

3. Produits constatés d'avance

Valeurs en Keuros	Montant
Produits d'exploitation	6
Total	**6**

E – NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

1. Répartition par secteur d'activité

Valeurs en Keuros	Montant
Ventes de marchandises	369
Production services	18 655
Total	**19 024**

2. Répartition par zone géographique

Valeurs en Keuros	Montant
France	19 024
Total	**19 024**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Détail du résultat exceptionnel

Valeurs en Keuros	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations	3	7
Litige Fournisseurs	21	5
Ajustement fillon 2019	2	
Régul Tx Transport 2018 + 2019	18	
Régul Divers		13
Pénalités sur marchés	5	
Amendes pénalités	8	
Total	**57**	**25**

F – AUTRES INFORMATIONS

1. Ventilation de l'effectif moyen

Cadres	10
Agents de maitrise	25
Employés	15
Ouvriers	410
Total	**460**

2. Engagements en matière de retraite

Le montant global des engagements retraite s'élève à 84 875 €.

Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'actualisation : 0,73 %.
- Augmentation annuelle des salaires : 1% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Départ en retraite prévu à l'âge de 65 ans pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de rotation : 8% dégressif pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de charges sociales patronales : 40 % pour les catégories cadres et non cadres.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2014-2016.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

Ces indemnités concernent les salariés administratifs.

3. Entité de la société établissant des comptes consolidés

Les comptes de la société ABER PROPRETE AZUR S.A.S. sont inclus dans les comptes consolidés de la société ABER S.A.S. par la méthode de l'intégration globale.

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

4. Litiges sociaux

Plusieurs litiges prud'homaux sont en cours au 30/09/2020. Compte tenu de l'état d'avancement de la procédure et au regard des éléments des dossiers, un montant global de 143K€ a été comptabilisé au cours de l'exercice.

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS